ALBIAS
Tarn-et-Garonne

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
Commune d'ALBIAS
Séance du 18 août 2026

Le dix-huit août deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Olivier BELAYGUE, Maire.
Présents : 15
Votants : 22
Absent : 1
Procuration : 7
Présents : Mmes/MM. Olivier BELAYGUE (Maire), Carine SERRANO, Pierre LOBBÉ, Martine SICARD, Michel LAFARGUE, Céline VALETON, Valentin CAZÉ, Michèle HUERTAS, Colette SANCHEZ, Jimmy GABUS, Quentin ORGANERO, Noëlly DELBOSC, Philippe GORAL-CARO, Angélique GOMES, Paule HOURDEBAIGT
Procurations : Pascal PEDRON donne pouvoir à Mme Carine SERRANO
Marie-Anne PLACE donne pouvoir à Mme HUERTAS
Valérie CORNU donne pouvoir à Céline VALETON
Laurie SEGUY donne pouvoir à M. Michel LAFARGUE
José CABRERO donne pouvoir à M. Olivier BELAYGUE
Thomas RAUJOL donne pouvoir à M. Valentin CAZÉ
François CHEMINADE donne pouvoir à Mme Angélique GOMES
Absent : Marie-Rose DELVINGT
Secrétaire de séance : Michèle HUERTAS
Début de la séance : 19 heures

1. **Approbation du procès-verbal :**
 - Conseil municipal du 24 juin 2026

Monsieur le Maire apporte les précisions ci-dessous :
- Délégation des pouvoirs accordés au Maire : sur les 25 000 autorisés, comprendre 25 000 € HT
- Acquisition des parcelles AC n°19 et 115 : Mme HOURDEBAIGT interroge sur les frais de notaire les concernant.

Il sollicite d'autres remarques :
- M. GORAL-CARO précise que sur le point 3 alinéa a, le résultat du vote est mentionné comme étant à l'unanimité, or il y avait une abstention.
- Mme SICARD quant à elle pointe la faute d'orthographe sur son nom.

Monsieur le Maire propose que les corrections soient faites en même temps, puis soumet le PV corrigé au vote de l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le procès-verbal.

2. **Administration générale**

a) Certificat économie d'énergie

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit du transfert de gestion des certificats d'économie d'énergie de la commune vers le SDE 82 pour la période 2026-2030 sur les travaux de bâtiments communaux et éclairage public.
Il précise : lorsque la commune engage des travaux d'amélioration des performances énergétiques sur ses équipements et bâtiments, il est possible d'obtenir des certificats d'économies d'énergie introduits par la loi

d'orientation énergétique de juillet 2005.

Ces certificats peuvent être valorisés et représenter une ressource financière. Un système de mutualisation est en place au SDE 82 depuis 2012. C'est le SDE qui organise la collecte des certificats auprès de ses adhérents

Mme VALETON sollicite des précisions sur la période.
Monsieur le Maire répond : 2026-2030

Monsieur le Maire soumet le dossier au vote du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le dossier.

b) Instauration d'un couvre-feu

Monsieur le Maire expose : les nuisances nocturnes et les actes de vandalisme continuent malgré les appels au respect des personnes et des biens. Il explique que ce sont souvent des mineurs qui en sont à l'origine et propose l'instauration d'un couvre-feu pour les mineurs de 23 heures à 6 heures tous les jours jusqu'à la fin de l'année. Il dit qu'une évaluation sera faite pour décider de sa prolongation.

A la question de l'âge des mineurs concernés, Monsieur le Maire répond les moins de 16 ans.

Mme HOURDEBAIGT souhaite connaître qui a la charge de faire respecter le couvre-feu.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit des gendarmes.

M. GORAL-CARO rappelle que ce dossier a déjà fait l'objet d'un débat précédemment. Il précise qu'à l'époque, un conseiller avait déjà voté contre l'instauration du couvre-feu. Il demande si une évaluation a été faite sur la précédente période et ce qui justifie cette proposition.

Monsieur le Maire répond beaucoup de vandalisme, il cite l'exemple de ce qui a été constaté rue de Tarry, sur le stade.

Mme SANCHEZ corrobore les propos de Monsieur le Maire et parle d'incivilités qui ne cessent de progresser en centre-ville.

M. GORAL-CARO insiste pour obtenir les résultats d'une éventuelle évaluation faite sur ce sujet.

Monsieur le Maire confirme l'absence d'évaluation.

M. GORAL-CARO se demande si l'instauration du couvre-feu entrainera plus de rondes de la part des services nationaux de sureté.

Mme SICARD rappelle l'effet psychologique du couvre-feu sur les personnes qui commettent des incivilités. Elle affirme que le constat global suite à la précédente décision était une baisse des actes de vandalisme.

Monsieur le Maire soumet l'instauration du couvre-feu au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Pour 19
- Abstentions : 3

Approuve la décision.

c) Règlement d'occupation des salles : modification

Monsieur le Maire donne la parole à Mme SANCHEZ qui précise : la commune souhaite offrir diverses activités aux Albiassaines et Albiassains. Pour ce faire, elle s'appuie sur le tissu associatif local et extérieur qui propose des activités sportives et ludiques.

Pour faciliter la vie des familles par une offre sur place, nous souhaitons faire évoluer le règlement des salles afin d'accueillir des associations extérieures dont les activités ne sont pas disponibles dans la commune. C 'est ainsi que se sont proposées à ce jour, l'association de judo venant de Bressols, le Kick Boxing de Montauban, le handball de Nègrepelisse. J'ajoute que ces activités s'adressent essentiellement aux enfants et ados pour les 3 exemples cités.
Nous proposons donc la gratuité des salles pendant la saison à toutes les associations même lorsque la résidence administrative de l'association est en dehors de la commune selon la condition suivante : que leurs activités se déroulent pendant la saison entière, soit l'année scolaire en général.

Cette mise à disposition à titre gracieux se fera exclusivement :

1. Dans le cadre de la pratique de l'activité
2. Lors des évènements sportifs du type tournoi organisés par les associations à ALBIAS.

Avantages : du « sur mesure » pour les familles :

- Maintien du pouvoir d'achat des familles au regard du prix des carburants
- Vie quotidienne facilitée car les activités sont sur place et selon un éventail de choix plus large
- Occupation des salles au maximum

Redonner une dynamique au village et faire en sorte qu'il ait une réelle attractivité

Monsieur le Maire soumet le dossier au vote du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le dossier.

3. Finances

a) Fonds de concours assainissement de la rue St Georges

Monsieur le Maire rappelle que ce dossier a déjà été approuvé par le conseil municipal lors de la précédente mandature. Il donne ces précisions : à la demande de la commune, la CCQVA a réalisé des travaux d'urgence pour les rues St Georges et des Couffets. Bien que la communauté de communes soit la seule compétente en matière d'eau potable et d'assainissement et compte tenu de la situation alarmante de ses finances, la commune, soucieuse des intérêts de ses habitants a consenti à participer financièrement à hauteur de 50% du coût total des prestations. Le fonds de concours apparaît comme la solution juridique et financière la plus fiable pour régulariser les prestations.
Monsieur le Maire en rappelle les modalités :

	Équipements Assainissement collectif	Équipements Eau Potable
Montant octroyé	50% du montant réel des travaux	50% du montant réel des travaux
Modalités de versement	100% du fond sur présentation des factures	30% du montant prévisionnel à la date d'octroi du fond 70% du solde restant, à la date de présentation des factures, dans la limite du montant réel des travaux.
Délai de versement	1 mois	1 Mois

Il précise :

- Montant prévisionnel de chaque projet :
 - 143 000 € HT pour St Georges
 - 135 000 € HT pour les Couffets,
- Montant du fonds de concours pour la commune est de :
 - 71 500 € pour St Georges
 - 67 500 € pour les Couffets

- **Montant total du fonds de concours : 139 000 € HT**

Le dossier ayant déjà été approuvé, il précise que la présentation au conseil permet de rendre la décision exécutoire.

b) Avenant RD820 : lot 2

Monsieur le Maire donne lecture des avenants et précise qu'avant l'avenant à la baisse, le montant total des travaux reste stable et conforme au marché initial :

Lot 2 Espaces verts	Montant initial HT	Avenant HT	Total marché après les 2 avenants HT
Tranche 1	61 164.35 €	9 269 €	
Tranche 2	67255.35 €	-8 355.10 €	
Total	128 419.7 €	913.9 €	**129 333.60 €**

Monsieur le Maire évoque les difficultés rencontrées avec l'entreprise en charge des travaux et soumet l'avenant au vote du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve l'avenant.

c) Consolidation des bases d'imposition

Monsieur le Maire explique que la commune a été saisie par les services fiscaux sur la situation de la commune concernant les bases d'imposition. En effet, 430 foyers déclarent aux services des impôts que leurs maisons ne possèdent aucun élément de confort (douches, toilettes…).

Il précise que si on considère qu'il y a au minimum un coin toilette dans ces maisons, la mesure pourrait rapporter 18 060 € à la commune. Chaque élément de confort équivaut à 42 €.

Mme HOURDEBAIGT dit connaître un logement sans commodité.

Monsieur le Maire soumet la proposition au vote du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la proposition.

d) Création d'une régie

Monsieur le Maire introduit la nécessité de modifier la régie municipale telle qu'elle fonctionne actuellement. Il met en exergue la création de la sous-régie pour la cantine et conclut que ce dispositif facilitera le recouvrement des prestations et apportera du confort aux familles qui auront une nouvelle offre de circuit de règlement.

Il donne la parole à Mme SICARD qui précise :

<u>Situation actuelle :</u>
Les prestations :

1. Droit de place :
- Marchés,
- Installations temporaires (camions alimentaires, outillage, ventes diverses)
- Animations communales (salons et évènements… ainsi que les prestations snackings s'y afférant
2. Photocopies et impressions de documents
3. Autres prestations communales et dons

Les encaissements :
- Chèque et numéraires

Proposition :
Afin de faciliter le recouvrement et donner la possibilité aux usagers d'utiliser différents moyens de paiement,
Mme la SGC demande à la collectivité de faire évoluer la régie de la manière suivante :

Les produits :
1. Droit de place :
- Marchés,
- Installations d'occupation temporaire du domaine public (camion alimentaire, outillage, guinguette, cirques,
- Animations communales (salons, festival, animations, évènements…) : vente de billets, de boissons de snacking
2. Photocopies et impressions de tous types de documents
3. Règlement des prestations de restauration scolaire et de prestations de traiteur produite par la cuisine centrale de commune
4. Locations de salles et dons

Les moyens de paiement suivants :

1. Chèques
2. Numéraire
3. Carte bancaire,
4. Virement

A ces modifications se rajoutent :

- Création d'une sous-régie de recettes pour les prestations de restauration scolaire et de traiteur par la cuisine centrale ;

- L'ouverture d'un compte DFT (Dépôt de Fonds au Trésor) pour la régie.

Pour information : le **DFT** est un compte bancaire spécial ouvert auprès de l'État (le Trésor public / la DGFiP) pour les régies de recettes ou d'avances des collectivités locales, des hôpitaux et des établissements publics.

Monsieur le Maire soumet le dossier au vote du conseil municipal.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal :
- Pour : 20
- Abstensions : 2

e) Décision modificative n°3

Madame SICARD continue :

La commune a reçu pour 71 000 € de subventions dont :
- 50 000 du département pour les travaux d'aménagement du bourg (subvention départementale)
- 21 000 de l'Etat pour les études réalisées dans le cadre du glissement des berges de l'Aveyron.

Elle donne lecture des écritures :
- Chapitre 13 en recettes d'investissement : + 71 000 €

Pour équilibrer le budget,
- Chapitre 21 : + 71 000 €

Chapitres	Articles	Montants (€)
13/Recettes	1323	50 000
	1321	21 000
	Total	**71 000**
23/Dépenses	Articles	Montants (€)
	231	71 000
	Total	**71 000**

Monsieur le Maire soumet la décision modificative au vote du conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la décision modificative.

4. Aménagement du territoire

Monsieur le Maire précise que les dossiers présentés dans les points a et b sont liés.

a) Création d'un périmètre d'attente de projet d'aménagement global (PAPAG)

Il poursuit : le PAPAG est un outil du plan local d'urbanisme qui permet de « figer » les constructions dans l'attente d'un projet d'aménagement global sans bénéficiaire ou destination précise.

Le périmètre d'attente est une servitude inscrite au plan local d'urbanisme qui consiste à interdire pour une durée de 5 ans maximum dans l'attente de l'approbation par la commune d'un projet d'aménagement global.

M. GORAL-CARO souhaite connaitre la liste des parcelles.

b) Etablissement public foncier : convention

Monsieur le Maire répond que c'est la raison pour laquelle il avait introduit le point 4, c'est-à-dire en précisant que les points a et b étaient liés. Puis, il précise l'objectif de la commune : l'acquisition des terrains à l'entrée de la commune. Il donne la liste et la superficie de chaque parcelle :

N° cadastre	Superficie
AD 134	21 550 m²
AD 226	762 m²
AD 228	756 m²
AD 230	535 m²
AD 235	3 370 m²
AD 233	18 519 m²
Total	**45 492m²**

Il poursuit en donnant l'estimation des domaines : 1 351 800 €

M. GORAL-CARO demande si les propriétaires ont été informés des souhaits de la commune.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative et précise les avoir rencontrés. Il conclut son propos en disant l'ambition de la commune pour cette entrée de ville : éviter à tout prix l'installation de « cages à poules ». Il soumet les 2 points (a et b) au vote du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve les dossiers.

c) Travaux sur le pont de Maubert

Monsieur le Maire explique : Une étude du Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) a mis en évidence les dégradations du pont. Il précise que l'ouvrage est commun à ALBIAS et NEGREPELISSE et donne le coût des travaux : **19 621.11 €.** Il présente la répartition :

- Subvention du département : **5 886 €**
- Reste à charge global : **13 734 €**

Il formule les propositions ci-dessous et les soumet au vote du conseil municipal :

- Confier la maîtrise d'ouvrage à la ville de NEGREPELISSE.
- Approuver le partage à parts égales du reste à charge par commune, soit : **6 867 €** chacune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve les propositions formulées par Monsieur le Maire.

d) Divers travaux de voiries

Monsieur le Maire présente les routes et le type de travaux envisagé pour chacune. Il sollicite l'assemblée délibérante pour le lancement d'un marché à : 4 lots pour réaliser les travaux de voirie ci-dessous :

Liste des voies	Estimations financières (€ HT)
Route de la Rivalière 1	53 135
Route de la Rivalière 2	34 770
Chemin de Lacanal	45 870
Route de Bouligaire	100 425

Il soumet le projet au vote du conseil municipal.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la proposition.

5. Questions diverses

- **Fiscalité**

Monsieur le Maire dit qu'il a rencontré le conseiller aux décideurs locaux de la DGFIP sur l'état de la fiscalité de la commune. Il annonce une présentation de l'état des lieux à ce dernier à l'occasion de la commission finances le 17 septembre à 19h.

- **Cimetière**

Concessions à l'état d'abandon revenues à la commune : lancement d'un appel d'offre pour finaliser le dossier.

Monsieur le Maire rappelle :

- Toutes les procédures d'identifications et de régularisation sont échues.
- Cimetière protestant : 6 emplacements concernés
- Cimetière catholique : 35 emplacements concernés

- **Règlement intérieur**

Monsieur le Maire rappelle que les propositions des élus pour chacun des thèmes étaient attendues au plus tard le 13 juin 2026 à 12h pour qu'un échange fructueux puisse se mettre en place. il constate qu'aucune proposition n'ayant été faite, un projet de règlement sera soumis au prochain conseil. Il conclut que le vote devra intervenir avant le 28 septembre 2026.

Informations

- **Travaux sur les ponts**

Monsieur le Maire dit :

- Divers ponts avec des désordres urgent à traiter ont été identifiés dans la commune. Il cite :
 - Le pont Lacanal : estimé à 4 161 €
 - Le pont chemin Petit champs : estimé à 9 302 €

Il dit que les démarches administratives étaient en cours et que les premiers devis avaient été reçus. Il reste néanmoins dans l'attente de devis complémentaires.

- Festivités :
 - Fête des écoles : 17/12/2026 salle omnisports repas commun aux 3 écoles
 - Goûter des aînés : 23/12/2026
 - Motocross : l'évènement a été apprécié, plus de 1500 entrées payantes. La participation financière directe de la commune pour l'organisation s'est élevée à 787 € hors taxes pour la location des barrières.

- Autres informations :
 - Logement 18, rue de la République : finalement ce ne sera pas M. ALESINA
 - Domaine de Montels : arrêté de fermeture au 01/09/2026
 - Logements anciennes école : le bail à construction arrivant à terme, la commune envisage de reprendre le site et mène une réflexion sur son devenir. Le bail dans ce contexte sera prorogé d'un an pour permettre à chaque structure (commune et Promologis) de s'organiser
 - Monsieur GORAL s'inquiète de la mise à jour du site Internet et précise que les derniers conseils municipaux ne sont plus publiés depuis février 2026.

Fin du conseil municipal : 20h06